

Objet : Simplification du calcul des dépenses relatives à l'exploitation des Fonds privés GPD

Bonjour,

À partir du 1^{er} juin 2023, le calcul des dépenses relatives à l'exploitation des Fonds privés GPD sera plus simple et bénéfique pour vous.

Dorénavant, nous utiliserons une méthode basée sur des frais d'exploitation fixes pour facturer les dépenses relatives à l'exploitation des Fonds privés GPD (les « frais d'exploitation »). Ainsi, un pourcentage fixe sera utilisé pour calculer l'essentiel des frais.

Situation actuelle	Vers une facturation simplifiée
<ul style="list-style-type: none">Chaque fonds est considéré comme une entité distincte qui doit payer ses différents frais d'exploitation.Les frais fluctuent d'une année à l'autre.Les frais d'exploitation modifient le revenu net du fonds, donc votre rendement.	<ul style="list-style-type: none">Les Fonds privés GPD auront des frais d'exploitation à taux fixes, toujours aux mêmes pourcentages.La fluctuation des frais d'exploitation sera assumée par le gestionnaire des Fonds privés GPD.La majorité des frais d'exploitation fixes seront moins élevés que les frais d'exploitation actuels, ce qui aura un effet positif sur le revenu net du fonds.

Le détail de la structure de facturation aux fonds et les pourcentages de frais d'exploitation fixes sont indiqués dans les tableaux 1 et 2 en annexe.

L'acte de fiducie des Fonds privés GPD sera modifié en conséquence. Vous en trouverez une copie sur le site Internet www.gestionpriveedesjardins.com/bienvenue.

Avantages des frais d'exploitation fixes

- Des frais réduits et plus prévisibles
- Des coûts concurrentiels pour les années à venir

Vous avez des questions?

Aucune démarche n'est requise de votre part. Si vous désirez de l'information supplémentaire ou de l'accompagnement, n'hésitez pas à contacter votre gestionnaire privé.

Merci de la confiance que vous nous accordez.



Martin Bray
Vice-président et directeur général
Gestion privée Desjardins

Tableau 1: Frais d'exploitation à taux fixe

Nom du fonds	Taux de frais d'exploitation avant taxes
Fonds privé GPD Intérêts élevés	0 %
Fonds privé GPD Actions américaines (pour comptes non taxables)	0,110 %
Fonds privé GPD Actions canadiennes de petite capitalisation	0,110 %
Fonds privé GPD Actions américaines (pour comptes taxables)	0,110 %
Fonds privé GPD Équilibré	0,030 %
Fonds privé GPD Actions canadiennes de grande capitalisation	0,110 %
Fonds privé GPD Obligations corporatives	0,100 %
Fonds privé GPD Actions internationales	0,150 %
Fonds privé GPD Obligations gouvernementales	0,100 %
Fonds privé GPD Actions canadiennes toutes capitalisations (auparavant Fonds privé GPD Actions canadiennes croissance)	0,110 %
Fonds privé GPD Revenu à distribution mensuelle	0,030%
Fonds privé GPD Croissance à distribution mensuelle	0,030 %
Fonds privé GPD Obligations	0,030 %
Fonds privé GPD Stratégie complémentaire	0,100 %
Fonds privé GPD Stratégie à rendement absolu	0,100 %
Fonds privé GPD Actions mondiales de petite capitalisation	0,150 %
Fonds privé GPD Actions des marchés émergents	0,150 %
Fonds privé GPD Placement à court terme	0,100 %

Tableau 2 : Sommaire des frais

Dépenses relatives à l'exploitation des fonds	<ul style="list-style-type: none"> • Frais liés à l'agent chargé des transferts et de la tenue des registres. • Frais de garde • Honoraires des auditeurs et des conseillers juridiques • Frais de comptabilité et d'évaluation des fonds • Frais administratifs • Coûts rattachés à la préparation et à la distribution des rapports financiers, des aperçus des fonds et des autres communications aux investisseurs concernant les fonds. • Droits de dépôt aux organismes de réglementation. <p>Ces frais sont dorénavant assumés par le gestionnaire en échange des frais d'exploitation fixes.</p>
Autres frais d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Frais associés aux emprunts. • Impôts et taxes, y compris la TPS ou la TVH, applicables aux charges opérationnelles du fonds. • Frais associés au respect des changements réglementaires ou des nouvelles exigences gouvernementales imposés après le 1^{er} juin 2023. • Frais et dépenses engagés en dehors du cours normal des activités des fonds. <p>Pas de changement; ces frais continuent d'être assumés par le fonds.</p>
Frais d'opération de portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> • La commission de courtage pour acheter et vendre les titres en portefeuille ainsi que les frais de recherche et d'exécution, s'il y a lieu. <p>Pas de changement; ces frais continuent d'être assumés par le fonds.</p>
Frais payables au gestionnaire	<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'exploitation fixes